



## *Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)*



# Le SMVVA aujourd'hui : un syndicat à double compétences

## Gestion des eaux usées

- Collecte pour 12 communes
- Transfert et traitement des eaux usées (STEP: 32 600 eq/ hbt)



- Service public délégué à la **SUEZ EAU FRANCE**
- 2 M€ annuels environ (dont près de 1 M€ en investissement) en moyenne sur les 3 dernières années

## Gestion des milieux aquatiques

- Compétence obligatoire des EPCI transférée au SMVVA par 2 communautés de communes : Mond'Arverne Communauté et la CC massif du Sancy pour le Vernet-Ste-Marguerite



- 1 M€ annuel environ (dont près de 100 000 € en investissement) en moyenne sur les 3 dernières années



## *Le SMVVA aujourd'hui : les délégués syndicaux*

### Gestion des eaux usées

12 titulaires et 12 suppléants pour  
l'assainissement

(1 titulaire et 1 suppléant  
par commune)

- Aydat
- Corent
- Laps
- Le Crest
- Les Martres de Veyre
  - Mirefleurs
  - St Amant-Tallende
- St Maurice es Allier
  - St Saturnin
  - Tallende
- Veyre-Monton
- Vic Le Comte

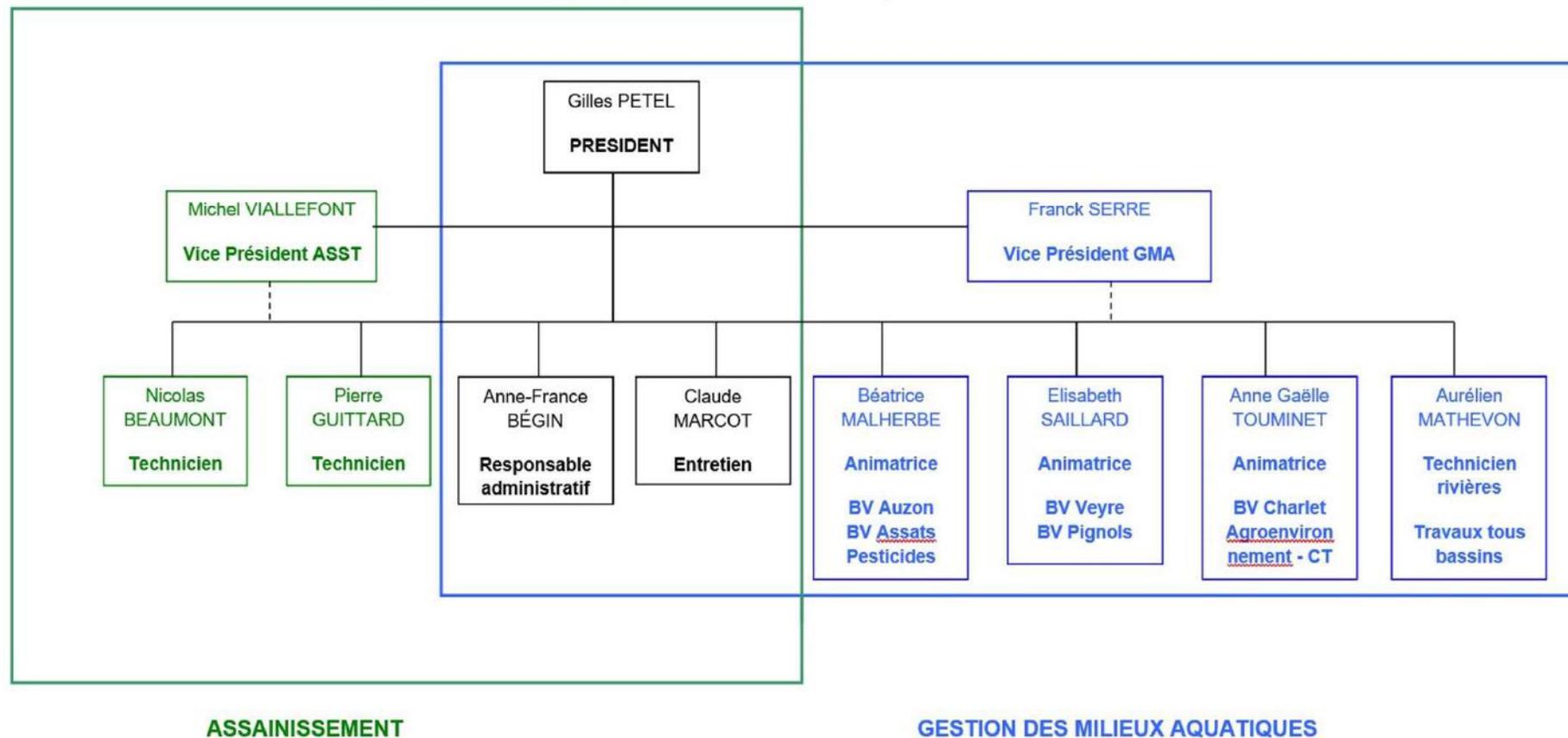
### Gestion des milieux aquatiques

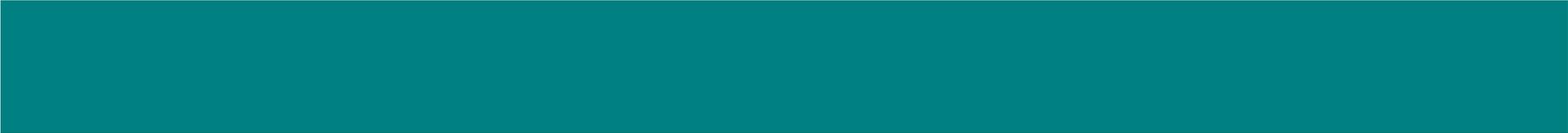
15 titulaires et 15 suppléants  
pour GMA

- 14 pour Mond'Arverne  
(plus 14 suppléants)
- 1 pour la CC Massif du Sancy  
(plus 1 suppléant)

# Le SMVVA – exécutif et personnel

Organigramme hiérarchique SMVVA





# ASSAINISSEMENT

# HISTORIQUE

1972	Création du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Veyre (SIVV) à compétence unique : "assainissement intercommunal"
1974	Adhésion des communes d'Aydat, Les Martres de Veyre, Saint Saturnin, Saint Amant Tallende, Tallende et Veyre Monton à la compétence « gestion des eaux usées »
1976 - 1979	Travaux de création d'un collecteur intercommunal
	Construction de la station de traitement des eaux usées (intercommunale) sur la commune des Martres de Veyre
1977	Adhésion des communes de Vic Le Comte, Corent à la compétence « gestion des eaux usées »
1989	Adhésion de la commune du Crest à la compétence « gestion des eaux usées »
2001	Adhésion de la commune de Mirefleurs à la compétence « gestion des eaux usées »
2005	Création du « Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre » à deux compétences à la carte
2007	Adhésion de la commune Saint Maurice es Allier à la compétence « gestion des eaux usées »
2010	Adhésion de la commune de Laps à la compétence « gestion des eaux usées »
	Changement de dénomination : Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre devient Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
2014	Transfert des compétences assainissement de 12 communes au SMVVA

# Réseau intercommunal

## ✓ Réseaux de transfert

- 42 km
- 3 antennes
  - Aydat, Saint Saturnin, Saint Amant Tallende, Tallende, le côté Ouest du Crest, Veyre Monton et Les Martres de Veyre.
  - Vic le Comte, Corent, Saint Maurice Es Allier et Laps
  - Mirefleurs : raccordement à la STEU directement en fonçage sous l'Allier
- 8 postes de relèvement tous équipés d'autosurveillance
- 24 déversoirs d'orage dont 14 >120Kg de DBO5
- 6 dessableurs

## ✓ Réseaux de collecte

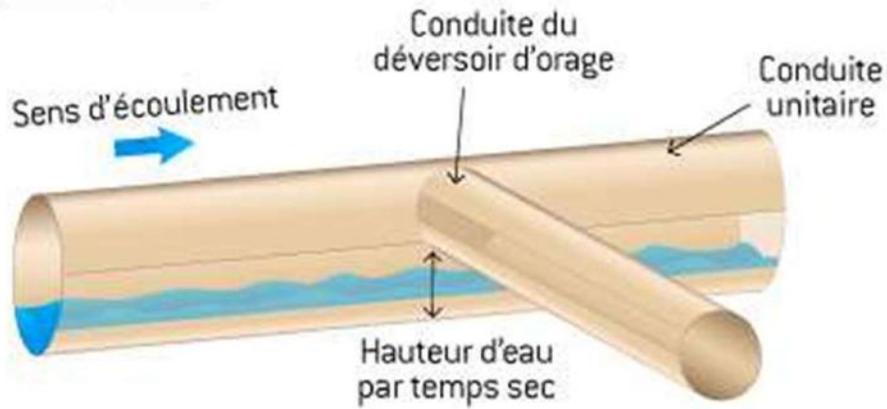
- 202 km
- 20 PR
- 128 DO
- 8 dessableurs
- Transférés en 2014 par les communes



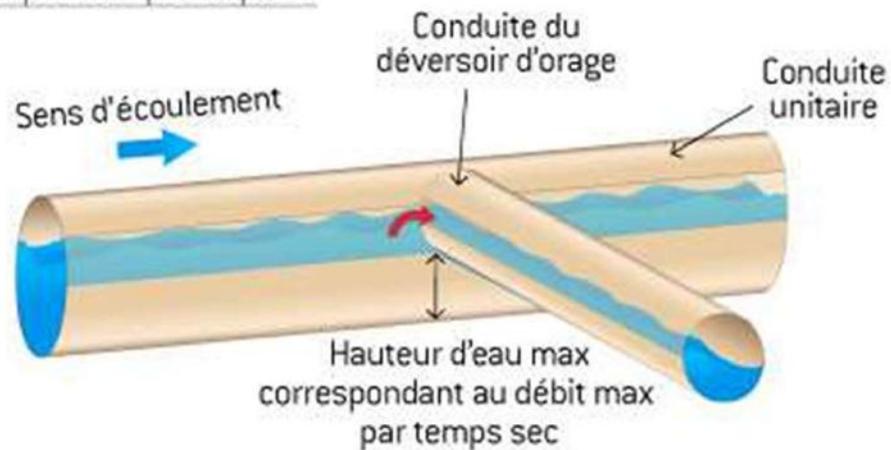
# Réseau intercommunal

## Déversoir d'orage

- Cas par temps sec



- Cas par temps de pluie



# Réseau intercommunal

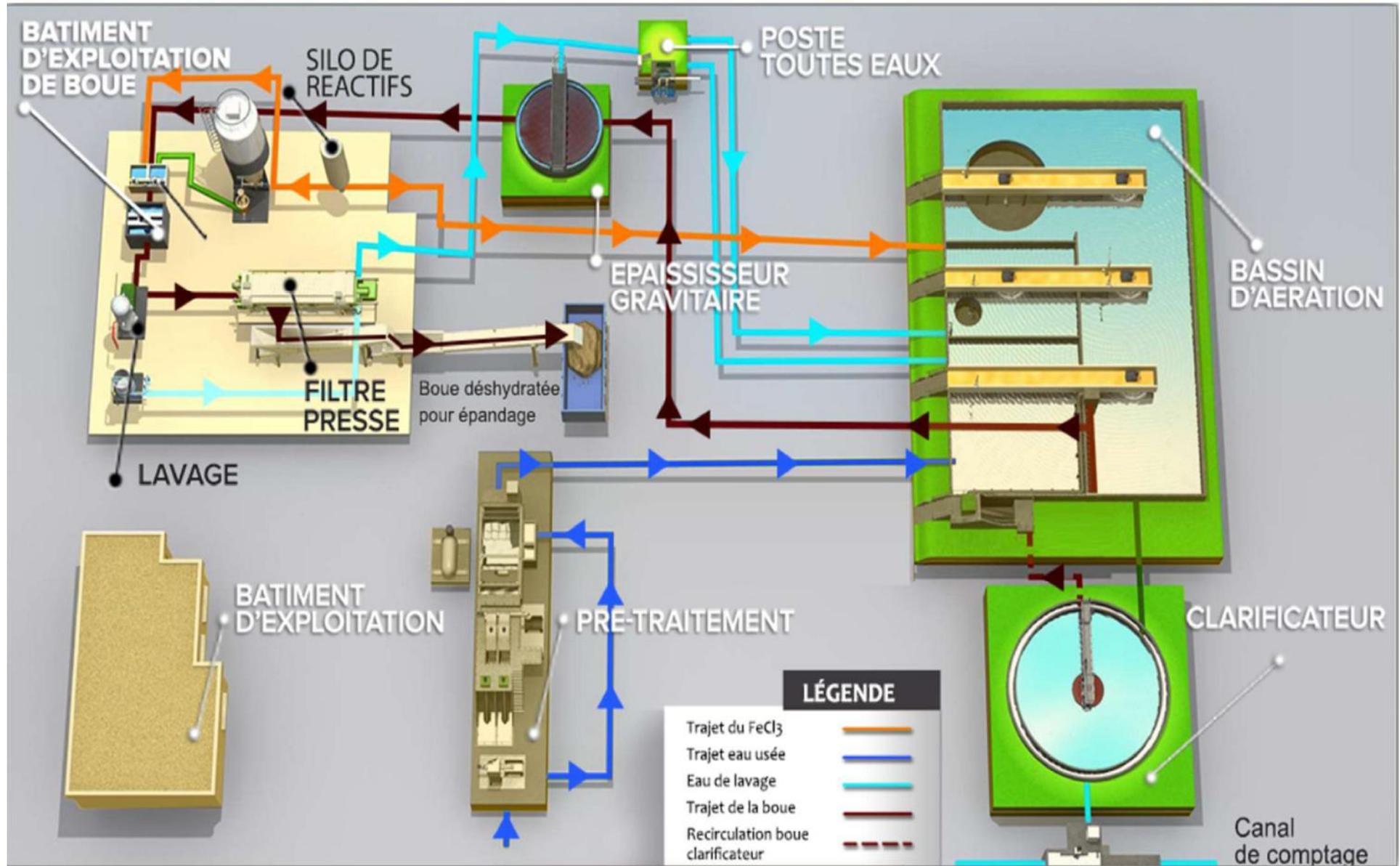
Communes	Linéaire de réseau de collecte			Postes de relèvement	Nombre de déversoirs d'orages	Nombre de dessableurs
	Unitaire en ml	Usée stricte en ml	Total			
Aydat	79	24 723	24 802	5	1	2
Corent	3 028	1 674	4 703	1	4	-
Laps	2 820	7 456	10 276	3	9	1
Le Crest	2 271	1 136	3 407	-	-	-
Les Martres de Veyre	4 665	19 112	23 777	4	9	1
Mirefleurs	12 864	10 226	23 090	-	15	1
St Amant Tallende	6 236	4 434	10 670	2	21	-
St Maurice es Allier	5 238	4 618	9 856	1	10	-
St Saturnin	6 934	1 725	8 659	-	-	-
Tallende	1 126	11 665	12 791	-	-	-
Veyre Monton	6 844	23 813	30 658	2	18	2
Vic le Comte	13 398	26 031	39 429	2	41	1
TRANSFERT	42 048	-	42 048	8	24	6
<b>TOTAL</b>	<b>107 552</b>	<b>136 614</b>	<b>244 165</b>	<b>28</b>	<b>152</b>	<b>14</b>

# Station d'épuration

- ✓ Type : boue activée faible charge
- ✓ Capacité nominale : 32 600 EH
- ✓ Débit journalier : 9 600 m<sup>3</sup>/j max – 4 200 m<sup>3</sup>/j moyen
- ✓ 1979 - 1980 : Construction de la STEP dans sa configuration initiale par DEGREMONT,
- ✓ 1995 : Mise en place d'une déphosphatation physico-chimique (SUEZ Eau France),
- ✓ 2001 : -Amélioration du traitement par la mise en place d'agitateur dans le bassin d'aération (SUEZ Eau France),  
-Renforcement et réparation du génie civil du bassin d'aération, du clarificateur et de l'épaississeur (Freyssinet France).
- ✓ 2018 : Diagnostic des installations de traitement.
  - ✓ Capacité hydraulique de la station par temps de pluie insuffisante
  - ✓ Prétraitements inadaptés, capacité d'aération du biologique insuffisante, clarification limitée voir inefficace, capacité de la filière boues insuffisante, absence de secours électriques des installations, puissance du transformateur insuffisante
  - ✓ La station ne reçoit pas de matières de vidange.

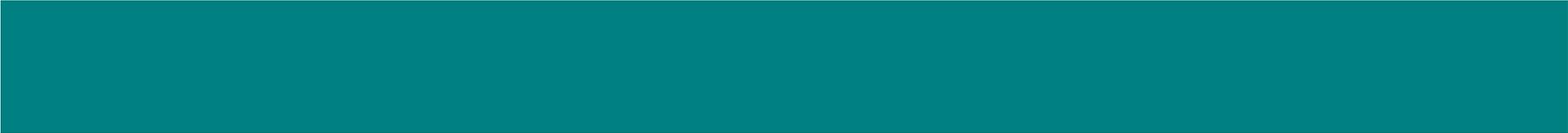


# Station d'épuration



# Nombre d'abonnés

Communes	Nombre d'abonné 2017				Volume assujettis 2017 en m3
	Domestiques	Communaux	Professionnels	Total	
Aydat	824	10	10	844	85 556
Corent	295	3	1	299	21 028
Laps	147	0	1	148	20 794
Le Crest	110	0	0	110	9 142
Les Martres de Veyre	1628	24	49	1701	154 146
Mirefleurs	1037	13	10	1060	83 078
St Amant Tallende	710	15	16	751	65 643
St Maurice es Allier	405	1	4	410	26 720
St Saturnin	468	11	12	491	37 846
Tallende	677	5	12	694	61 854
Veyre Monton	1377	22	40	1439	129 870
Vic le Comte	1998	27	47	2072	209 556
<b>TOTAL</b>	<b>9 676</b>	<b>131</b>	<b>202</b>	<b>10 019</b>	<b>905 233</b>



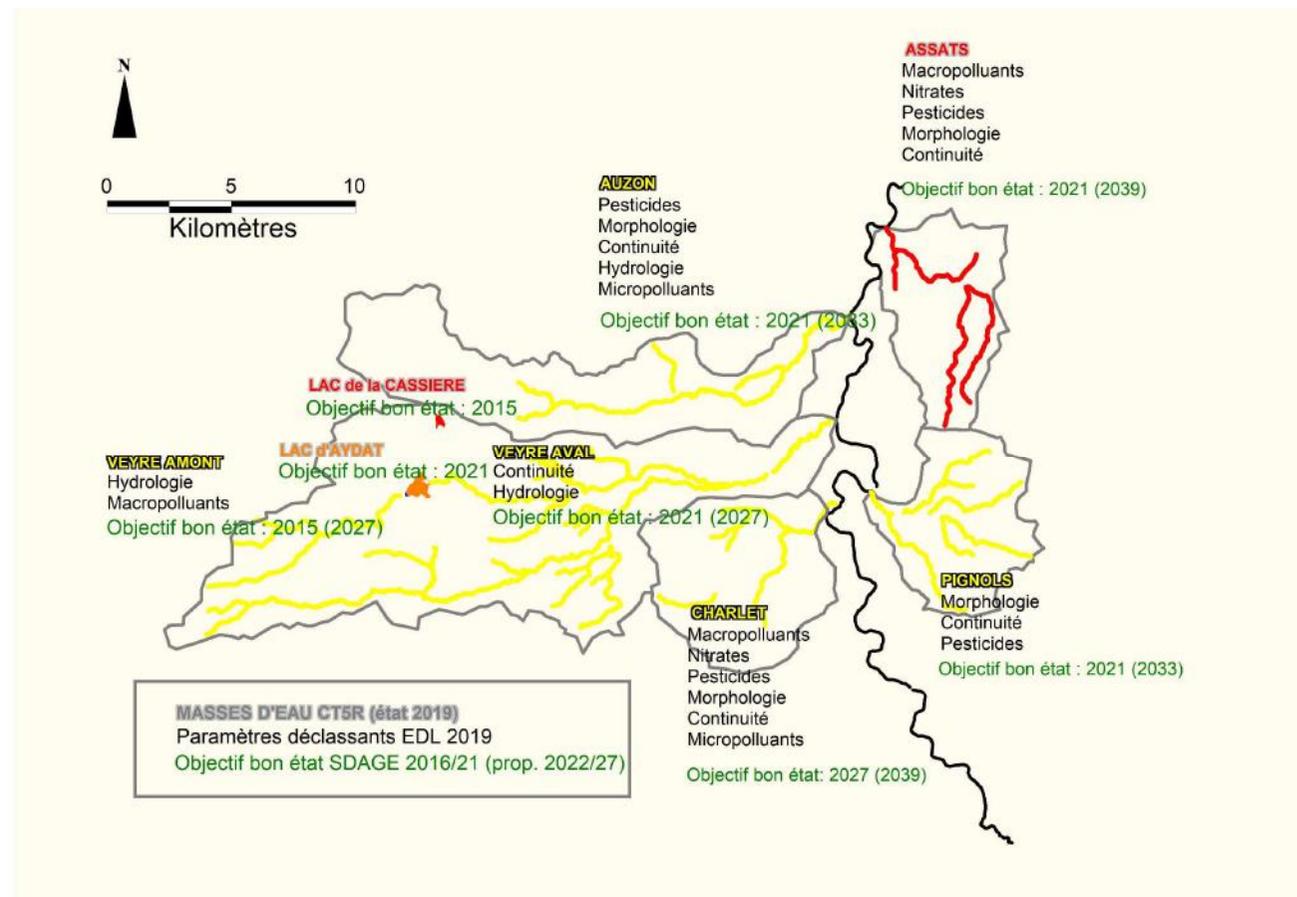
# GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

## Le SMVVA – La compétence Gestion des Milieux Aquatiques

- Objectif: atteindre le bon état écologique des masses d'eau (objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau ou DCE)
- L'état écologique des masses d'eau est évalué par l'Agence de l'eau

- Le territoire de compétence comporte 8 masses d'eau superficielles:

- aucune n'atteint le **bon état** écologique
- 5 sont en état **moyen**
- 1 est en état **médiocre**
- 2 sont en état **mauvais**



## Le contrat territorial

- Un outil qui permet de bénéficier des subventions nécessaires au financement de la compétence GMA
- Un contrat de 3 ans renouvelable signé avec l'Agence de l'eau et le Conseil départemental
- Un programme d'actions basé sur un diagnostic d'état des lieux, qui doit permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau. Il se décline en 3 volets:
  - **Qualité de l'eau:** réduction des pollutions agricoles et domestiques
  - **Milieux aquatiques:** entretien et restauration des cours d'eau (berges, lit, ripisylve) et zones humides
  - **Animation,** sensibilisation et communication, suivi qualité de l'eau
- Un comité de pilotage qui valide les orientations et les actions et qui regroupe les collectivités, les partenaires techniques et financiers, l'administration



## Le SMVVA – La compétence Gestion des Milieux Aquatiques

- **Historique des contrats territoriaux portés par le SMVVA**

- Sur la Veyre : 2005-2010 et 2012-2017
- Sur l'Auzon : 2011-2016
- Sur le Charlet : 2016-2020
- Sur le Pignols et les Assats : aucune démarche



- **Le contrat territorial des 5 Rivières**

- Elaboré depuis fin 2018, déposé en août 2020
- Couvre la période 2021-2023 (prolongeable 2024-2026)
- Porte sur 5 bassins de Mond'Arverne Communauté : pour intervenir sur la globalité des bassins, des conventions ont été signées avec les EPCI voisins
- Signature prévue début 2021
- Un budget prévisionnel de 3,3 M € sur 3 ans, hors travaux d'assainissement

# Le SMVVA – La compétence Gestion des Milieux Aquatiques

## La compétence GMA en actions: volet qualité de l'eau



- Sensibilisation / formation des agriculteurs
- Portage de programmes agricoles en faveur de l'environnement (MAE, PSE)
- Appui à la plantation de haies
- Accompagnement des communes dans le zéro phyto
- Suivi des problématiques assainissement
- Veille sur les polluants émergents : médicaments, microplastiques



# Le SMVVA – La compétence Gestion des Milieux Aquatiques

## La compétence GMA en actions: volet milieux aquatiques



- **Travaux rivières pour renaturer et entretenir les cours d'eau**
  - Ripisylve (végétation riveraine) : coupe sélective, débroussaillage, plantation
  - Berges : remodelage, protection par génie végétal, mise en défens
  - Lit : aménagement, reméandrage, diversification des écoulements et des habitats

# *Le SMVVA – La compétence Gestion des Milieux Aquatiques*

## *La compétence GMA en actions: volet milieux aquatiques*



- **Restauration et entretien des zones humides**
- **Restauration de la continuité écologique : aménagement de seuils et de ponts**
- **Actions en faveur de la biodiversité (espèces patrimoniales / invasives)**
- **Hydrologie : suivi des étiages**



# Le SMVVA – La compétence Gestion des Milieux Aquatiques

## La compétence GMA en actions: volet animation/communication/suivis

